

PAS D'APPAREILS ÉLECTRIQUES AVEC LES ENCOMBRANTS ET LA FERRAILLE!

Les appareils électroménagers, électriques et électroniques ne doivent pas être mélangés aux encombrants! En effet, ces appareils contiennent des substances dangereuses pour la santé et pour l'environnement.

Que faire des appareils électriques et électroniques?

Ils doivent être rapportés pour recyclage dans les commerces qui vendent ce type d'appareils (indépendamment de la marque et sans obligation d'achat - en effet une taxe anticipée de recyclage a déjà été payée lors de l'achat.)

LA REPRISE EST GRATUITE!

Alternatives:

- Les rapporter dans les Espace de récupération (ESREC): La Praille, Châtillon, Les Chânats.
- S'ils sont encore fonctionnels ou facilement réparables, les appareils peuvent être remis à des œuvres caritatives ou revendus (par exemple en ligne)



